

Description sommaire du territoire

Principales activités permises et interdites¹

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 143,1 km² dans la municipalité de Senneterre, à environ 90 kilomètres au sud-est de Lebel-sur-Quévillon.

MILIEU PHYSIQUE

Ce territoire présente les traces physiques de phénomènes de déglaciation débutés il y a environ 10 000 ans. Il prend la forme d’une plaine ondulée aux monticules de till et aux creux comblés par des tourbières. La plaine est cependant traversée par des cordons de sables et de graviers fluvioglaciaires, témoins de l’écoulement des fleuves sous-glaciaires vers le sud-ouest. Ces complexes fluvioglaciaires sont fréquemment accompagnés d’eskers.

MILIEU BIOLOGIQUE

Aux confluents des domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière noire à mousse, cette aire protégée possède des caractéristiques physiques (formes de terrain, dépôts de surface, drainage, climat, etc.) qui favorisent surtout la présence de la pessière noire à mousse ou à éricacées, celle de la pessière noire à sphaigne et, sur les monticules de till, celle de la sapinière à épinette noire. Dans les faits, les pessières noires dominent le territoire mais, en raison du régime des feux de forêt, quelques secteurs sont occupés par des pinèdes grises. La portion nord a fait l’objet de coupes forestières alors que, dans le reste du territoire, les peuplements sont généralement d’âge moyen (de 40 à 80 ans).

MILIEU SOCIAL

La rivière Saint-Cyr, qui traverse l’aire protégée, a historiquement été utilisée, notamment par les Attikameks et les Cris, comme voie de déplacement. Aujourd’hui, ce territoire, situé dans la réserve à castor Abitibi, est principalement occupé et utilisé par la clientèle de deux pourvoies avec droits exclusifs, qui exercent notamment leurs activités sur les lacs Saint-Cyr, Cherrier et Mesplet.

CONTRIBUTION DE L’AIRE PROTÉGÉE

La réserve protège un échantillon représentatif des plaines ondulées, composées d’épandage fluvioglaciaire, parsemées de tourbières et issues des phénomènes du Quaternaire. Sur le plan forestier, la réserve protège des écosystèmes représentatifs de la sapinière à épinette noire et des diverses pessières noires communes à cette latitude.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PERMANENTE

Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve de biodiversité Saint-Cyr ».

ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve de biodiversité permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L’exploration et l’exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L’aménagement forestier au sens de l’article 3 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
- L’exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d’énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

ACTIVITÉS PERMISES^{1 2}

- La villégiature et les camps de chasse déjà autorisés
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L’entretien et la réparation d’infrastructures
- La présence d’animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION^{1 2 3}

- Les activités d’aménagement forestier exercées pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d’aménagement du sol
- L’aménagement de sentiers

Information additionnelle disponible à l’adresse suivante :

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/abitibi-temis/index.htm

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/st-cyr/PSC_Cyr.pdf



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP



Les aires protégées
au Québec :

Un héritage pour la vie



Réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr



Un témoin du Quaternaire

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec



294

Projets de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région de l’Abitibi-Témiscamingue

DA4

6213-01-003

Québec



¹ En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s’appliquent.
² Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l’interdire, advenant qu’elle porte atteinte à la biodiversité.
³ Des critères d’autorisation s’appliquent.



La réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr

Légende

- Réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr
- Limite (région administrative, MRC, municipalité)
- Chemin
- == Ligne de transport d'énergie
- ◆ Esker
- Refuge biologique
- Pourvoirie à droits exclusifs

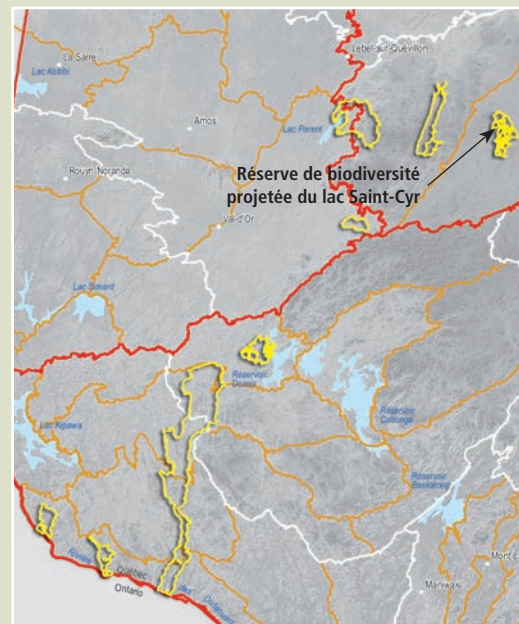
Titre minier

■ Actif

Occupation

■ Bail d'abri sommaire

■ Bail de villégiature



— Province naturelle — Région naturelle — Ensemble physiographique

